

Council Member Inquiry Form
Demande de renseignement d'un membre du Conseil

Subject: Urban Transit Area

Objet : Secteur de transport en commun urbain

Submitted at: City Council

Présenté au: Conseil municipal

From/Exp.:

Date: June 9, 2020

File/Dossier :

Councillors/Conseilleres :
C. Kitts and C A Meehan

Date: le 9 juin 2020

OCC 21-05

To/Destinataire:

Chief Financial Officer/City Treasurer
Cheffe des finances et trésorière municipale

Inquiry:

Concurrent with the 2021 draft Budget Process, staff brought forward a report to Transit Commission and Council that made revisions to the Urban Transit Area (UTA) to align the Urban Policy Area (as defined in the Official Plan), consistent with Council policy.

This change resulted in 846 properties, mostly residential being included in the UTA effective January 1, 2021.

A number of residents are being impacted by sudden and significant increases in their property taxes due to their integration into the UTA, creating hardship for some.

As a result, can staff provide the following information to Council as soon as possible (if feasible, within the next 30 days):

1. Can the City Treasurer please advise what opportunities may exist to phase in or mitigate the impacts of the 2021 tax increase and/or future tax increases resulting from the expansion of the UTA for affected property owners?
2. Can staff further identify what opportunities exist, as part of the annual budget consultation process or otherwise, to provide a briefing to Members of Council whose residents' property taxes may be impacted by any tax or levy increase (beyond the annual percentage change approved by Council through the Draft Budget Process), when such a report is brought forward to Committee and Council?

Demande de renseignement:

En marge du processus budgétaire provisoire de 2021, le personnel a présenté à la Commission du transport en commun et au Conseil un rapport modifiant le secteur de transport en commun urbain pour l'harmoniser à la zone visée par la politique d'urbanisme de la Ville (comme défini dans le Plan officiel), conformément à la politique du Conseil.

Le changement a entraîné l'inclusion de 846 propriétés, majoritairement résidentielles, au secteur de transport en commun urbain en date du 1^{er} janvier 2021.

Des résidents ont donc vu une augmentation soudaine et importante de leur impôt foncier, ce qui entraîne des difficultés pour certains.

Par conséquent, voici les renseignements à fournir rapidement au Conseil (d'ici 30 jours, si possible) :

1. La trésorière municipale pourrait-elle indiquer quelles sont les options, le cas échéant, pour appliquer progressivement ou limiter la hausse de l'impôt foncier pour 2021 et les hausses subséquentes découlant de l'expansion du secteur de transport en commun urbain pour les propriétaires touchés?
2. Le personnel pourrait-il indiquer au Conseil quelles sont les options, dans le cadre du processus annuel de consultation budgétaire ou autrement, pour informer les membres du Conseil dont les résidents pourraient être touchés par une hausse de l'impôt foncier ou des prélèvements (au-delà du pourcentage annuel de variation approuvé par le Conseil dans le cadre du processus budgétaire provisoire), lorsque le rapport sera présenté au Comité et au Conseil?

Response (Date: 2021-Jun-22)

At its meeting of July 11, 2001, Council approved a report entitled Financing Methods – Funding City Services (ACS2001-CRS-FIN-0015), which directed that “properties...be automatically included in the Urban Transit Area (UTA) as they receive the defined level of service.” Staff identified the areas to be added to the UTA through the normal development approval and transit planning processes, however, the by-law to define the UTA needs to be approved by Council.

Since 2001, Council has updated the UTA boundary regularly as new lands are added to the Urban Policy Area or as development occurs in established parts of the Urban Policy Area. Council has approved revisions to the boundary of the UTA from time to time to keep pace with the expansion of the urban boundary. The recommendations in

these reports would make the UTA boundaries consistent with the current boundaries of the Urban Policy Area.

On December 9, 2020, City Council approved the revisions to the boundary of the Urban Transit Area, to be effective January 1, 2021. The change formed part of the 2021 budget as approved by Council on December 9, 2020. Notifications were mailed to affected residents and the change to Urban Transit Area was included in the final tax bills in June 2021. No phase-in of the change is possible.

Staff have reviewed other opportunities to mitigate the impacts of the 2021 tax increase and/or future tax increases resulting from the expansion of the Urban Transit Area for affected property owners. As a result, staff propose leveraging an application extension to monthly property tax pre-authorized debit plan should the extension be approved via Council motion.

Property owners in the Ottawa who were impacted by the 2021 Urban Transit Area expansion and whose taxes were fully paid before the 2021 interim tax bill may register for a monthly pre-authorized debit plan by the extended registration date of July 31, 2021. Automatic withdrawals will be deducted from the property owner's bank accounts on the 22 of each month commencing in August through October in accordance with the existing terms and conditions of the monthly pre-authorized plan. The amount of the withdrawals is calculated by dividing the remaining balance on the tax account into three equal interest-free installments.

To this effect, should a motion be adopted by Council, Finance Services staff would reach out to the 846 impacted homeowners to present this option and make the required arrangements. These would include a reimbursement of the final installment of 2021 taxes already paid in full and a registration to the pre-authorized debit plan for homeowners to pay back that amount over three installments, from August to October, in order to assist them from a cash-flow management perspective.

The impacted property owners who register for the plan can make application until July 31, 2021. Once registered for the plan, property owners are exempt from interest if payments are honoured. Property owners shall notify the City in writing should they wish to cancel the plan for the 2022 taxation year; otherwise, their registration will automatically continue into 2022 and subsequent years.

For the 2021 expansion of the Urban Transit Area, the report containing the recommendations and a description of the areas affected, along with a map showing the areas affected, was tabled along with the budget at the special Transit Commission

meeting of November 4, 2020. Staff gave an overview of the report at the Transit Commission meeting of November 18, 2020, along with the Commission's consideration of the 2021 operating and capital budgets. The report was approved by Council at its meeting of December 9. During the time between November 4 and December 9, staff responded to questions about the report that were posed by Councillors and Commissioners.

For the future, when there are proposed tax changes that would affect some parts of the City differently from other parts, staff undertake that in addition to the standard communications outlined above, there will also be specific outreach to the Councillors for the wards where the tax changes would apply, with an offer to brief the Councillors. This communication and briefing would occur after the draft budget is presented at Council and before the draft budget is considered at the appropriate standing committee or at the Transit Commission.

Réponse (Date: le 22 juin 2021)

Lors de sa réunion du 11 juillet 2001, le Conseil a approuvé un rapport intitulé Méthodes de financement – Financement des services municipaux (ACS2001-CRS-FIN-0015), qui recommandait que les « propriétés soient automatiquement comprises dans le secteur de transport en commun urbain lorsqu'elles reçoivent le niveau défini de service de transport en commun ». Le personnel a déterminé les secteurs à ajouter au secteur de transport en commun urbain grâce aux processus habituels d'approbation des projets d'aménagement et de planification du transport en commun; toutefois, le règlement pour définir le secteur de transport en commun urbain doit être approuvé par le Conseil.

Depuis 2001, le Conseil met à jour les limites du secteur de transport en commun urbain régulièrement, à mesure que de nouvelles terres sont ajoutées à la zone visée par la Politique urbaine ou au fil des aménagements dans des parties établies de la zone visée par la Politique urbaine. Le Conseil a approuvé des révisions aux limites du secteur de transport en commun urbain de temps à autre afin de suivre l'expansion des limites urbaines. Les recommandations contenues dans ces rapports rendraient les limites du secteur de transport en commun urbain conformes aux limites de la zone visée par la Politique urbaine.

Le 9 décembre 2020, le Conseil municipal a approuvé les révisions des limites du secteur de transport en commun urbain, qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Le changement fait partie du budget 2021 tel qu'approuvé par le Conseil le 9 décembre 2020. Les avis ont été envoyés aux résidents touchés et le changement au

secteur de transport en commun urbain a été inclus dans les impôts fonciers finaux en juin 2021. Il n'est pas possible d'introduire progressivement le changement.

Le personnel a examiné différentes possibilités d'atténuer les répercussions de l'augmentation des impôts de 2021 et/ou des augmentations des impôts futures résultant de l'expansion du secteur de transport en commun urbain pour les propriétaires touchés. Par conséquent, le personnel propose d'utiliser une prolongation de la demande pour un plan de prélèvement automatique mensuel pour impôts fonciers si la prolongation est approuvée par le Conseil.

Les propriétaires fonciers à Ottawa qui ont été touchés par l'expansion du secteur de transport en commun urbain en 2021 et dont les impôts ont été entièrement payés avant les impôts fonciers provisoires de 2021 peuvent s'inscrire à un plan de prélèvement automatique mensuel avant la date d'enregistrement prolongée du 31 juillet 2021. Les retraits automatiques seront déduits des comptes bancaires du propriétaire le 22 de chaque mois, d'août à octobre, conformément aux modalités du plan de prélèvement automatique mensuel. Le montant des retraits est calculé en divisant le solde restant du compte des impôts fonciers en trois versements égaux sans intérêt.

À cet égard, si une motion était adoptée par le Conseil municipal, le personnel de la Direction générale des services des finances s'adresserait aux 846 propriétaires fonciers touchés afin de leur présenter cette option et de prendre les dispositions nécessaires. Ces dispositions pourraient comprendre le remboursement du paiement complet du dernier versement de la facture d'impôt foncier 2021 et une inscription à un régime de paiements préautorisés qui permettrait aux propriétaires de rembourser ce montant en trois versements, du mois d'août au mois d'octobre, afin de les aider en matière de gestion financière.

Les propriétaires touchés qui s'inscrivent au plan peuvent présenter une demande jusqu'au 31 juillet 2021. Une fois inscrits au plan, les propriétaires sont exemptés des intérêts si les paiements sont honorés. Les propriétaires doivent informer la Ville par écrit s'ils souhaitent annuler le plan pour l'année d'imposition 2022; sinon, leur inscription se poursuivra automatiquement en 2022 et dans les années ultérieures.

Pour l'expansion du secteur de transport en commun urbain en 2021, le rapport contenant les recommandations et une description des zones touchées, ainsi qu'une carte montrant les zones touchées, a été présenté avec le budget à la réunion spéciale de la Commission du transport en commun du 4 novembre 2020. Le personnel a donné un aperçu du rapport à la réunion de la Commission du transport en commun du

18 novembre 2020, ainsi que l'examen par la Commission des budgets de fonctionnement et d'immobilisations de 2021. Le rapport a été approuvé par le Conseil à sa réunion du 9 décembre. Entre le 4 novembre et le 9 décembre, le personnel a répondu aux questions au sujet du rapport qui ont été posées par les conseillers et les commissaires.

À l'avenir, lorsqu'il y a des changements fiscaux proposés qui affecteraient certaines parties de la Ville différemment des autres parties, le personnel s'engage à ce qu'en plus des communications normalisées décrites ci-dessus, il y ait également des activités de sensibilisation spécifiques auprès des conseillers pour les services où les changements fiscaux s'appliqueraient, avec une séance d'information à l'intention des conseillers. Cette communication et cette séance d'information auraient lieu après la présentation du projet de budget au Conseil et avant l'examen du projet de budget au comité permanent compétent ou à la Commission du transport en commun.

Council Inquiries

Demande de renseignements du Conseil:

Response to be listed on the Finance and Economic Development Committee Agenda of July 6, 2021 and the Council Agenda of July 7, 2021

La réponse devrait être inscrite à l'ordre du jour de la réunion du Comité des finances et du développement économique prévue le 6 juillet 2021 et à l'ordre du jour de la réunion du Conseil prévue le 7 juillet 2021.